

BON D'ANNULATION DE LA COMMANDE

Annulation de commande code de la consommation – Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite « loi Hamon »

1. Compléter et signer ce formulaire.
2. L'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception.
(L'expédier au plus tard le quatorzième jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant).
Utiliser l'adresse figurant en bas de page.

Je soussigné :

Déclare annuler la commande ci-après :

Nature du bien commandé :

Date de commande :

Nom du client :

Adresse du client :

.....

.....